

Date de dépôt : 29 novembre 2012

Rapport

de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2013

Rapport de M. François Haldemann

Mesdames et
Messieurs les députés,

Préambule

Le présent projet de loi a été étudié durant les séances des 9 et 23 novembre 2012, sous la présidence de M. Florian Gander le 9 novembre 2012 et de M. Eric Bertinat le 23 novembre 2012.

Ont assistés aux travaux : M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat DS, et Mme Béatrice Stuckelberger, secrétaire générale adjointe du service cantonal de l'Energie (ScanE).

MM. Alain Peyrot, président du conseil d'administration des SIG, André Hurter, directeur général des SIG, et Marcel Ruegg, directeur des finances des SIG, ont représenté les Services industriels de Genève lors des auditions.

Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par Mmes Laura Platchkov et Margaux Saudan que je remercie.

Résumé des travaux de commission

Les travaux de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève (CESI) sur ce projet de loi ont consisté en l'audition des SIG qui ont présenté leur budget 2013. Cette présentation ne peut être annexée au rapport pour des raisons de confidentialité vis-à-vis des entreprises concurrentes qui y trouveraient des informations par trop intéressantes.

Après une brève introduction relative au contexte général de l'ouverture des marchés de l'énergie, les représentants nous ont présenté les principales hypothèses et faits marquants qui prévaudront pour l'exercice 2013 pour tous les secteurs d'activités des SIG.

En résumé, les SIG maintiendront un très haut niveau d'investissement (soit 292 millions de francs) malgré un cash flow de gestion négatif (- 83 millions de francs) lequel induit la nécessité de recourir à l'emprunt vers une évolution de la dette à 672 millions de francs.

Les investissements seront particulièrement orientés sur l'extension et le renouvellement des réseaux de flux dont les SIG ont la charge.

Les investissements financiers dans le programme éolien en partenariat avec d'autres entreprises seront limités en 2013 à hauteur de 7 millions de francs en raison de la lenteur des procédures pour aboutir à la réalisation de tout projet éolien en Suisse. La hauteur de cet investissement ne remet pas en cause la stratégie SIG qui est d'investir massivement dans les NER.

Les SIG verront leur chiffre d'affaire progresser significativement sur le marché de la thermique suite à ses investissements massifs dans les réseaux de chauffage à distance des années précédentes.

Sur le marché de l'électricité qui voit les prix sur les marchés internationaux baisser, les SIG répercuteront en 2013 cette baisse des coûts par une baisse des tarifs régulés pour tous les profils de consommateurs.

Les représentants des SIG nous ont présenté par la suite la décomposition des tarifications de l'électricité et du fond de péréquation pluriannuelle.

Depuis 2006, les SIG ont séparé la facturation des charges d'acheminement, d'électricité et des taxes.

Les SIG procèdent par ailleurs à l'élaboration des tarifs par estimation future des coûts de l'énergie et du taux de change de l'euro.

L'objectif des SIG est de fixer des tarifs potentiellement stables sur trois ans notamment par l'absorption du fond de péréquation pluriannuelle (FPPA) et d'éviter ainsi des hausses ou des baisses chaque année pour les consommateurs. Les SIG restent néanmoins sous contrôle de l'ElCom qui surveille l'application des conditions-cadres introduites depuis 2009.

Un certain nombre de députés ont manifesté leur souhait de disposer de plus d'informations et de pouvoir en bénéficier le plus tôt possible afin de traiter le projet de loi dans les meilleures conditions. En effet la L 2 35, loi sur l'organisation des Services industriels de Genève (LSIG), prévoit les dispositions suivantes :

Art. 26 Budgets

¹ Les budgets annuels d'exploitation et d'investissement des Services industriels doivent être établis et transmis par le conseil d'administration avant le 15 septembre au Conseil d'Etat. Ils sont accompagnés d'un rapport explicatif.

² La présentation de ces budgets au Grand Conseil fait l'objet d'un projet de la loi proposé par le Conseil d'Etat.

³ **Le Grand Conseil doit se prononcer sur ces budgets le 30 novembre au plus tard.**

Un groupe parlementaire s'est inquiété de l'évolution des retraites notamment au sujet de la suppression d'une participation de 200 F à l'assurance-maladie des retraités SIG. Cette suppression reflète cependant le souhait du Conseil d'Etat d'harmoniser la pratique du traitement des retraites dans les différentes régies publiques. Les syndicats et la Commission ad hoc sur le personnel de l'Etat ont été entendus et les SIG sont entrés en matière afin de diminuer l'impact sur les personnes les plus nécessiteuses.

Plusieurs groupes parlementaires ont jugé que l'investissement dans le réseau des fibres optiques (53 millions de francs) ne se justifiait pas et qu'il n'était pas suffisamment rentable dans les premières années de mise en place, quand bien même les SIG sont légitimés à investir dans des infrastructures de télécommunications qui représentent un réseau de flux comparable à celui de l'eau, du gaz ou de l'électricité.

Enfin, certains groupes ont regretté le peu de réalisations NER, notamment éoliennes, prévues dans le budget 2013. Cet objectif, qui peut être considéré comme minimaliste, correspond cependant à ce que les SIG sont réellement en mesure de réaliser en 2013.

La Commission de l'énergie s'est prononcée favorablement sur le PL 11040, sans opposition.

Audition de M. André Hurter, directeur général, et de M. Marcel Ruegg, directeur finances des SIG, du 9 novembre 2012

M. Hurter dit qu'à leurs yeux, le budget 2013 est clairement « normal ». Il n'y a pas d'éléments extraordinaires ou de surprise particulière. M. Hurter prévoit la présentation en deux volets : les éléments clés du budget, puis M. Ruegg approfondira les différents éléments.

Éléments fondamentaux

Les SIG sont dans une période peu sûre en termes de contexte énergétique, car la loi sur l'énergie a été mise en consultation. Or, dans cette loi, toute une série d'éléments peuvent fortement influencer sur le modèle de fonctionnement du monde électrique et des SIG en particulier. Il cite notamment les objectifs d'économie d'énergie par exemple. S'agissant de l'ouverture des marchés de l'énergie, il y a une ouverture partielle du marché du gaz. Ils le ressentent fortement à Genève, avec des grands clients qui demandent de l'approvisionnement direct au prix du marché, car les fameux contrats à long terme s'avèrent plus chers que le prix du gaz sur le marché. L'autre caractéristique est qu'ils maintiennent le cap d'investissements forts, avec 290 millions de francs d'investissements. Ce sont les projets lancés depuis plusieurs années qui continuent. Il y a donc la logique d'économies d'énergie, des énergies renouvelables, la fibre optique et le thermique. Tout ceci arrive à 290 millions de francs. Ils sont dans la suite logique de tout ce qui a été présenté jusqu'à maintenant.

Fonctionnement interne

Les SIG mettent un accent sur les charges d'exploitation, pour les garder les plus plates possible et les nouveaux statuts qui sont entrés en vigueur au milieu de l'année dernière. S'agissant des hypothèses économiques, ils sont partis d'une inflation de 0,4% et d'une indexation réelle des salaires de 0,8%. Au niveau du réseau de distribution – la partie régulée de l'électricité –, il n'y pas de grosse modification, excepté une augmentation du volume de 0,2% après les effets d'économie d'énergie tels qu'éco21 ou d'autres programmes incitatifs. Au niveau de l'énergie elle-même, il devrait y avoir, en 2013, différentes offres de tarifs incitatifs visant à diminuer la consommation énergétique. Enfin, ils sentent la concurrence et comptent avec 40 GWh de perte d'énergie électrique. Fin 2013, si leurs prévisions sont correctes, ils s'attendent à 100 GWh perdus sur les 1 600 GWh, ce qui fait 1/16. Ils sont aussi pénalisés du fait que leurs coûts d'approvisionnement sont relativement élevés. Au niveau de la production, ils continuent de développer le solaire, ainsi que les prêts d'études, et les nouvelles énergies renouvelables. S'agissant du gaz, le prix ne va pas bouger par des effets de compensation. Ils prévoient 70 MWh de puissance en termes de nouveaux raccordements. Il s'agit la plupart du temps de remplacement du mazout, donc des effets positifs sur le CO2. Ils ont récemment gagné un très gros client genevois qui avait demandé des offres à l'extérieur. Ils sont partie de l'idée qu'ils n'allaient pas perdre de gros clients gaz en 2013, ce qui est une hypothèse sensible. Au niveau thermique, ils comptent un développement du réseau chaleur à distance de 60 GWh, donc une grosse augmentation. Ils prévoient

aussi de développer la géothermie, avec la première phase de ce plan qui va durer de 6 à 8 ans.

M. Hurter passe au monde régulé – eau potable, eaux usées, valorisation des déchets. En 2013, il cite la préparation des nouveaux tarifs qui commenceront dès le 1^{er} janvier 2014. Toute une série de décisions politiques vont toucher les tarifs. En 2013, ils vont continuer sur ce qu'ils ont connu. Il cite ensuite la constitution du « Pôle bio » qui a été reporté de 2012 à 2013. S'agissant des services énergétiques, il mentionne le CPE – le contrat de performance énergétique –, qui a un gros succès avec 9 contrats dans le pipeline et 4 de signés. Il y a aussi le programme interne « Fut-Fut » qui devrait succéder à Vital-vert, Vital-bleu. « Fut-Fut » a pour but d'inciter à la réduction de consommation d'énergie. Le *business model* n'est pas stabilisé. M. Hurter a un peu de peine à s'engager dans ce programme, car le modèle d'affaire ne lui paraît pas encore solide. Il mentionne ensuite éco21. Il y a encore des moyens pour financer en 2013, qui vont se tarir dans le courant 2014. Avec les moyens injectés, ils vont arriver à 120-125 GWh. La question qui se pose est le financement futur d'éco21. S'agissant des Telecom, ils poursuivent le déploiement en zone jaune de la fibre. Swisscom l'a quasi terminé dans la zone rouge. Ils ont aussi prévu des revenus dans les activités traditionnelles dans le domaine des télécommunications qui sont légèrement en baisse. Enfin, il mentionne la poursuite des investissements pour rendre leur site énergétiquement neutre, qui devrait se terminer en 2018. Il mentionne aussi le renforcement de la sécurité. Malgré leurs efforts, ils ont toujours 1 à 2 accidents graves parmi le personnel aux SIG, ce qui est toujours trop. Il cite ensuite la création d'une chaire en efficacité énergétique à l'ISE – l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université de Genève. Cela positionne Genève dans toutes les réflexions sur les économies d'énergie. Ils recherchent un professeur pour cette chaire.

S'agissant des chiffres, M. Hurter dit que le chiffre d'affaire est stable. Toutefois, les investissements montent. Le but n'est pas une croissance maximale, mais le fait que le chiffre d'affaire est stable restreint quelque part les possibilités de financement. Leurs achats d'énergie ont une tendance à la baisse. C'est problématique pour la branche, mais sur un plan comptable, c'est positif. Au niveau des charges d'exploitation, elles sont stables. Il y a un effet arithmétique des 60 millions de francs qu'ils déboursent sur 2012, et 30 millions en 2013. Le résultat est aux alentours de 60 millions de francs de résultats net. Ils n'ont pas la faculté de prévoir des opérations extraordinaires. Il n'est pas exclu qu'il y ait un amortissement extraordinaire, mais il n'est pas possible de pronostiquer cela. Selon leurs prévisions, leur capacité d'autofinancement est négative. Ainsi, il est budgété une augmentation de la

dette en conséquence de l'ordre de 80 millions. L'effet massif n'est pas prévu pour l'année 2013, mais éventuellement pour 2014.

Recapitalisation de la CAP

M. Ruegg mentionne une grosse baisse de l'engagement de retraite. Ils vont devoir recapitaliser la CAP au 1^{er} trimestre 2014. Depuis 2009, ils ont finalisé le reporting et affectent ces charges qui correspondent au déficit de cotisation qu'ils ont fait dans cette caisse de pension dans les différentes unités d'affaires. Ils se sont basés sur le calcul IFRS. Ils savent avec plus de précision le montant qui devra être versé, à priori autour de 350 millions de francs au 1^{er} trimestre 2014. Ils repartissent, sur les 14 années futures, une charge de 22 millions sur l'ensemble de leurs unités d'affaires.

Segmentations des activités SIG

Les SIG pratiqueront une logique de coûts complets de chacune de leurs activités, exigée par la Cour des Comptes. L'année prochaine, il y a une diminution des tarifs de l'énergie régulée, qui accompagne la diminution des coûts d'approvisionnement. L'impact est de 17 millions de francs sur l'énergie électrique. Ils ont aussi une diminution de leurs revenus sur la distribution de l'électricité. Ceci est dû à la diminution du timbre de très haute tension qui leur est facturé par SwissRe. En augmentation des revenus, ils voient les revenus de l'activité thermique, qui seront à 40 millions l'année prochaine, dû au raccordement successifs des clients. Ils ont aussi une augmentation de 4 millions de francs au niveau des services de maîtrise énergétique. S'agissant de l'augmentation des produits, il cite l'évolution des fonds de péréquation annuels, qui leur a permis de lisser les tarifs et surtout de démontrer que si les conditions économiques s'améliorent, ils les mettent en réserve pour financer des baisses de tarifs futures. Il cite ensuite trois éléments. Le premier concerne les taxes. Dans les comptes 2011, il devait y avoir une augmentation de la redevance ordinaire qui a été mise en standby. Il y a des réflexions pour une augmentation de la contribution des SIG au fond d'énergie des collectivités. Le cas échéant, ce montant va *de facto* être résorbé. Si ce n'était pas le cas, il faudrait, en 2014, une diminution du pourcentage de taxes prélevées. Au niveau du chaud, il y a l'utilisation du réseau, partiellement résorbé par la baisse des tarifs faite en 2012. Il reste un montant, mais visiblement, avec les changements au niveau de la législation fédérale, cela devrait être résorbé par le flux de facturation. Finalement, il y a le fond de péréquation de l'énergie. Il n'y a plus la problématique de la baisse de l'euro, mais il y a surtout la baisse du prix de l'énergie, qui fait que, malgré la baisse tarifaire, il y a encore des réserves assez conséquentes qui pourraient permettre de financer les activités en termes de maîtrise énergétique par exemple. Il pourrait y avoir, dans le cadre du paquet 2050 au

niveau fédéral, des obligations pour les distributeurs électriques en matière de programmes de maîtrise des coûts. Ainsi, ces fonds de péréquation pourraient être utilisés pour le financement futur d'éco21 ou d'autres mesures définies dans ce cadre. Tout ceci concerne l'activité régulée.

Activités en concurrence

M. Ruegg poursuit avec leurs activités en concurrence. Là, ils ne peuvent pas constituer un fond avec leur surplus, car au niveau comptable, ils ne peuvent constituer un fond que s'ils ont l'obligation de le rétrocéder au client. S'ils décident de rétrocéder au client une plus-value, c'est une décision volontaire de la part de l'entreprise. Ainsi, ces trois dernières années, ils ont constitué un excédent de marge par rapport à leurs objectifs, car en 2009, quand ils ont proposé des offres sur 3 ans à leurs clients, ils se sont couverts avec des instruments financiers qui leur permettaient de bénéficier de la baisse des cours de l'euro et de l'énergie. Ils ont ainsi cumulé un excédent de 22 millions de francs sur leurs objectifs. Comme au niveau du gaz en 2009, ils se servent de cet excédent pour proposer à leurs clients des prix pour 2013 et 2015 inférieurs aux objectifs de marges. Certains clients ont dit que s'ils n'avaient pas signé leur offre, ils auraient pu mieux bénéficier de la baisse des cours de l'énergie. C'est un fait. Avec cette volonté du conseil d'administration, ils proposent de meilleurs tarifs pour les années futures qui leurs permettent aussi de bénéficier de la baisse des coûts d'énergie. S'ils ont pu baisser les tarifs, c'est parce qu'il y a une baisse des coûts des achats d'électricité. Il y a aussi une baisse en 2013 – qui était assez forte en 2012 –, de ce timbre de très haute tension. Au niveau fédéral, le domaine est géré par l'ElCom, qui prend des décisions qui sont généralement contestées par Swissgrid ou d'autres acteurs, et le Tribunal administratif fédéral tranche. Ceci rend encore plus précieux ces fonds de péréquation, car cela leur permet de limiter l'impact des décisions de justice. Au niveau du gaz, le prix est relativement élevé par rapport à 2011, mais assez stable sur 2012 et 2013. C'est une estimation – le prix évolue tous les mois. Ils ont une augmentation des effectifs de 20 postes. Ils ont fait un effort pour diminuer le nombre de postes, car ils avaient augmenté les postes intérimaires, avec des programmes de reconversion du personnel des Cheneviers. Il est normal d'être autour de 1 600 employés, mais le développement d'activités fait qu'ils augmentent. Il y a une augmentation des effectifs en matière de sécurité ainsi que des postes qui étaient vacants en 2012 et qui sont repris en 2013. Il y a une augmentation en termes de maîtrise énergétique et pour accompagner le développement du réseau FTTH. Ce qui est important, c'est les efforts dans les métiers traditionnels. Les raisons sont les très hauts investissements au niveau de l'électricité – qui sont passé de 25 à 60 millions ces 10 dernières

années. Ces investissements peuvent être effectués par des sous-traitants ou des collaborateurs SIG. Les SIG ont une pyramide des âges qui vieillit et ils ont beaucoup de peine à recruter des ingénieurs qualifiés dans ces métiers traditionnels. Même dans les nouveaux métiers, tels que la production d'énergies renouvelables, ils ont de la peine. En prévision de ce recrutement, ils profitent de ne pas sous-traiter plus de leurs travaux d'investissement, pour garder des apprentis et pouvoir former du personnel. Cela est aussi lié au transfert de personnel du barrage de Chancy-Pougny. Une fois que ce sera fait, l'équipe de supervision du barrage de Verbois gèrera les deux barrages en même temps.

Charges d'exploitation

M. Ruegg continue avec les charges d'exploitation. Celles-ci sont globalement stables, ainsi qu'au niveau des charges de personnel, en raison de la suppression des avantages quant aux retraites qui compense l'augmentation de 20 postes. Il y a une augmentation des frais d'exploitation. Pour le reste, les variations sont limitées. L'augmentation de 363 à 374 millions de francs est due à un effet d'inflation de 0,4%, et une augmentation des salaires de 0,8%. Il y a des nouveaux besoins – la maîtrise énergétique et les télécoms. Il y a des efforts de productivité au niveau de l'environnement, avec une baisse des frais d'évacuation des déchets. Ces différents éléments donnent un budget relativement stable. Il mentionne le détail sur le sponsoring. En 2013, ils n'ont plus le sponsoring de Solar Impulse, qui est remplacé par le prix Solaire Suisse et une série de soutiens divers de moins de 10 000 F qui au total font 250 000 F. Les plus gros financements sont celui de Genève Servette et l'Orchestre de la Suisse Romande. Il y a aussi la FEDRE, avec une enveloppe de 20 000 F. Au niveau des redevances, il mentionne 57 000 000 F. En 2013, cela dépendra, car elles sont calculées sur un pourcentage de leurs recettes en matière de timbre. Il y a aussi les incitations d'éco21, et des incitations financières aux clients pour qu'ils financent des investissements. Il cite ensuite des redevances au niveau de l'eau potable et des eaux usées. Il y a celles pour l'utilisation du domaine public, qui est relativement stable d'une année à l'autre. Celle-ci est versée à l'Etat pour une faible partie et aux communes pour la majeure partie. En termes de résultats nets, suite au plancher atteint de 38 millions de francs, ils ré-augmentent le bénéfice net, car il y a une baisse des redevances sur le secteur « autres ». Ceci est dû eu mandat par le Grand Conseil de ne pas affecter ces redevances aux différentes unités d'affaires. La diminution la plus essentielle est celle qui vient de l'énergie électrique, car il y a des revenus supérieurs. Ils s'attendent à un bénéfice entre 14 et 16 millions de francs. Il était supérieur en 2011 et 2012, mais est inférieur en 2013, car ils

redistribuent ceci à leurs clients. S'agissant des changements, le premier concerne l'activité qui génère le plus de bénéfices nets et qui est la distribution d'électricité. Ceci est cadré sur la législation fédérale. Cela correspond au rendement des capitaux qui sont engagés. Vu qu'ils sont dans une très forte phase d'investissement, ils augmentent la rentabilité, donc le bénéfice net sur ces activités pour financer les emprunts qu'ils font. La production électrique est stable. C'est l'effet d'un flux interne soumis à l'ElCom. La distribution du gaz a eu un pic en 2012 et revient au niveau de 8 à 9 millions de francs en 2013. Au niveau de l'énergie gaz, c'est l'inverse de l'électricité, car en 2011, ils ont rétrocédé l'excédent de marge constitué en 2009. On retrouve un résultat normal en 2011 et 2013. Quant à la thermique, il y a une nette augmentation du chiffre d'affaires. Malgré tout, ils sont toujours dans une phase d'investissement. Il y a notamment tous les coûts liés à géothermie, et le programme « Eco-Climat », d'intérêt public, qui n'a pas de revenus. L'activité commerciale est encore à -4-5 millions de francs, car ils continuent le raccordement à ces réseaux et il y a des frais d'études et d'investissement. Enfin, les eaux potables et usées sont des activités bénéficiaires, malgré une diminution des revenus liée à la diminution de la consommation d'eau. Enfin, il y a trois activités qui ne sont pas encore bénéficiaires : la valorisation des déchets, les services énergétiques et l'activité télécom qui reste dans la phase d'investissement. S'agissant des investissements, ils sont toujours à très haut niveau. En 2000, ils étaient à 100 millions de francs. C'était une phase de désendettement de l'entreprise et il n'y avait pas ces gros défis, qui se voient beaucoup au niveau des télécoms. Il y a la thermique, aux alentours de 40 millions de francs. Il s'agit d'une activité qui n'était pas là dans les années 2000. Dans les activités traditionnelles, la distribution d'électricité est passé de 25-30 millions de francs dans les années 2000 à 60 millions de francs. C'est un niveau conjoncturel qui va descendre avec la fin des rénovations des réseaux à haute tension qui terminera en 2014. Il restera, dans les prochaines années, les travaux liés aux CEVA. Il cite encore 30 millions de francs liés au réseau MT/BT. Il y a des activités de productions d'électricité, essentiellement avec le programme solaire. L'adaptation des centrales hydraulique est relativement faible pour l'instant. Au niveau du gaz, les activités sont relativement faibles. Ils ont remplacé un matériel fragile et susceptible de faire des fuites de gaz. Ils remplacent aussi les aciers anciens qui sont moins sûrs que les nouvelles conduites. Il y a une très grosse activité au niveau thermique, avec notamment l'extension du réseau sur la rive droite, et un mini-réseau sur la rive gauche et le début des études sur le programme de géothermie qui vont durer 6 à 8 ans. En effet, avant de forer, il faut avoir la vision la plus complète du sous-sol, car à 500 mètres près, le forage

pourrait être inutile. Enfin, un projet est prévu pour offrir du froid et du chaud au centre-ville et dans la zone de l'aéroport. M. Ruegg évoque la problématique de fonte grise pour l'eau potable, moins problématique que pour le gaz, mais qui reste une priorité. Un certain nombre de travaux sont à faire sur la STEP d'Aire, car le béton de certains bassins est mangé par des bactéries. L'investissement le plus important est la nouvelle station de Chancy-Pougny, qui va remplacer Laconnex. Enfin, il y a 53 millions de francs pour la suite de leur programme FTTH, qui est un investissement brut, financé en partie par Swisscom. L'accord est que Swisscom construit le centre-ville, la zone rouge ; et les SIG construisent la zone jaune. Sur la zone rouge, les SIG financent une partie de l'investissement, et sur la zone jaune, c'est Swisscom.

Investissements financiers

M. Ruegg mentionne ensuite les investissements financiers qui sont des partenariats dans le domaine des renouvelables, dans le cadre du programme SwissPower qui regroupe les principales villes suisses à l'exception de Zurich et Lausanne, ou à l'étranger. Ils ont des efforts importants à faire dans le cadre de la libéralisation de ces différents flux et des prochains développements au niveau de l'électricité. Beaucoup d'investissements sont à faire dans les systèmes d'informations. Ceci donne un cash-flow de gestion. La capacité d'autofinancement n'est pas suffisante pour pouvoir financer les investissements. L'endettement est un peu moins négatif que l'année dernière, et ce trend devrait aller en s'améliorant. Ils passent de 116 à 83 millions de francs, car la marge brute est stable. Il indique la diminution de l'engagement de retraite et une réduction des dividendes, liée aux difficultés d'Alpic. Un effet positif est la diminution de la redevance extraordinaire. Si les investissements bruts sont stables, la participation de Swisscom fait qu'ils ont globalement 33 millions de francs de moins de cash-flow négatif.

Questions

Un député (L) demande si le conseil d'administration, qui a adopté leur budget, a aussi reçu, comme la commission, un projet de budget en 4 pages.

M. Ruegg dit que le conseil d'administration reçoit un budget détaillé des différentes unités d'affaires, comme la Commission de l'énergie et des S.I. (CESI) jusqu'en 2008. Du fait de la libéralisation des marchés, un certain nombre d'informations sont sensibles et confidentielles aux yeux de la concurrence. Ce qui a été discuté et validé à la CESI est que les SIG donnent les informations détaillées des différentes unités d'affaires en séance, mais ne

les fournissent plus dans le projet de loi qui est à disposition du grand public, et donc potentiellement de leurs concurrents. Le conseil d'administration travaille donc sur une version détaillée.

Le même député pense que les auditionnés ne sont pas convaincants du tout. Il y a des chiffres, mais rien sur toutes les choses qui lui apparaissent particulièrement importantes, comme les rentes des retraités. Personne ne peut honnêtement adopter un budget sur cette base. A l'art. 221 al. 3 du règlement du Grand Conseil, il est précisé que la CESI est appelée à se prononcer en vue de l'adoption par le Grand Conseil sur le budget des investissements et le budget de fonctionnement des SI. Il postule que la commission ne peut pas préavisier sur ces 4 pages.

M. Hurter précise cependant que leur conseil d'administration s'est penché pendant plusieurs jours sur ces documents et les auditionnés sont ici pour répondre de façon détaillée aux questions des députés.

Se référant à la page 2 du projet de budget, le même député trouve intéressant de voir comment la situation économique s'est dégradée.

M. Hurter répond que n'importe quel budget est élaboré à la suite d'un processus qui prend un certain temps. Au niveau des SIG, le processus commence en février de l'année précédente, et se termine en interne par l'établissement d'un document complet en septembre. Ce genre de problématique va toujours se retrouver en décalage de 6 mois.

S'agissant des engagements relatifs aux retraites, le même député demande si le Conseil d'administration des SIG n'avait pas intérêt à sortir de la CAP.

M. Hurter dit que cette question s'est posée il y a 2 ans. Le comité de gestion est arrivé à la conclusion que la meilleure solution était celle poursuivie aujourd'hui. Les différentes variantes ont été présentées à l'interne des SIG et ont été débattues au niveau de la CAP par les différents partenaires. La variante caisse unique pour les SIG a été évaluée et la conclusion était négative.

Selon M. Ruegg, le principal argument est que 40% de la fortune de la CAP sont liés à de l'immobilier.

Le même député revient à la page 5 où sont mentionnés les charges et produits financiers. Il est inquiétant de voir la différence entre les résultats d'il y a 2 ans et l'année dernière. C'est une variation non négligeable.

M. Ruegg répond que c'est une variation imposée par l'IFRS. Elle ne correspond pas à un gain ou une perte réelle. Ces normes comptables ne sont pas adaptées à une entreprise comme les SIG, qui utilisent ces produits

comme une assurance, et pour s'assurer que leurs coûts n'augmentent pas. Il s'agit d'une variation potentielle de valeur, qui est virtuelle, car ils s'interdisent de la vendre.

Le même député mentionne leurs investissements opérationnels bruts et a été frappé par une remarque disant que le traitement des eaux usées résultait en un coût net élevé, car on ne pratique pas le principe du pollueur-payeur. C'est un constat catastrophique selon lui.

M. Maudet explique qu'il s'est inquiété, et avec lui l'ensemble du conseil d'administration, de l'application de ce principe pour les eaux usées et pour la valorisation des déchets. Dans les deux cas de figure, il pense qu'ils ne couvrent pas les coûts et que c'est le dernier exercice budgétaire dans lequel ils peuvent se le permettre. Il a été convenu, avec le DIME, que 2013 serait mis à profit pour régler la problématique des Cheneviers. S'agissant des eaux usées, ils devraient être en mesure, pour le budget 2014, d'impacter la totalité des coûts selon le principe de pollueur-payeur.

Une députée (S) demande des détails quant à la suppression de la participation à la caisse-maladie pour les retraités.

M. Hurter explique qu'historiquement, les SIG offrent une participation de 200 F à l'assurance-maladie des retraités. Dans le budget 2013, ceci est supprimé. Ceci les déleste de 2 millions de francs par année. Parallèlement, il y a une série de problèmes techniques et statutaires qui doivent être résolus. Des propositions sont prévues en janvier 2013. Le conseil d'administration décidera en conséquence. Il y a une responsabilité de gérer les millions qui leur appartient. Il est clair qu'une participation de 200 F pour des raisons historiques à la caisse-maladie des retraités ne se justifie pas. Quand un employé quitte son employeur, il n'a plus de relation contractuelle avec son employeur. Le fond du problème est qu'ils ont besoin d'un peu de temps pour adapter cette mesure-là à des statuts qui existent et doivent être respectés.

M. Maudet ajoute que le Conseil d'Etat s'est ému de cette situation, de même qu'une situation similaire aux TPG notamment. Le Conseil d'Etat a invité ces organismes à harmoniser la pratique et, dans le cas des retraités, à la supprimer. Dans le cas des SIG, il n'y a pas de raison de faire payer les consommateurs. Il se félicite que la demande a été incluse dans le projet de budget. Pour les TPG, les sommes étaient différentes.

Un député (Ve) remarque que les SIG vont investir 53 millions de francs dans les fibres optiques cette année, ce qui est exactement le montant qui a été investi dans éco21 les dernières années. Ceci le choque, car il trouve que les économies d'énergies sont beaucoup plus importantes que la fibre optique.

M. Hurter dit qu'il y a une dimension fortement politique. La loi sur les SIG leur permet d'investir dans les infrastructures de télécommunications. Ils ont deux activités : l'exploitation du réseau existant, qui cause le chiffre un peu moins bon de cette année ; et l'investissement dans le projet FTTH et fibre optique. La fibre optique s'installe dans le monde entier. Ils suivent la tendance.

M. Ruegg ajoute aussi qu'on peut avoir de grands objectifs en termes d'économies d'énergie, mais qu'il faut convaincre les clients de faire des économies. Eco21 est relativement exemplaire en Suisse. Si cela ne se fait pas aussi vite que l'on voudrait, c'est parce que les entreprises ont d'autres préoccupations que de réduire leur consommation d'énergie, parce que les prix de l'électricité ne sont pas suffisamment élevés. Les conclusions montrent qu'ils arrivent à avoir des influences, mais ce n'est pas en mettant 20 millions de francs tout de suite qu'ils auront une rentabilité immédiate. Il faut que les mentalités changent. Ceci prend du temps.

Un député (R) s'enquiert de leurs efforts en formation. Il demande ce que cela représente comme charge.

M. Hurter répond que, dans leurs activités à caractère social, il y a une série d'exemples de formations. Il y a la création de cette chaire en économie d'énergie dans l'ISE, une innovation suisse qui coûte 400 000 F. Il y a 70 apprentis sur 3 ans. Ils ont créé un centre de formation de monteurs-électriciens. Les SIG participent aussi indirectement à une chaire en développement des possibilités de stockage d'électricité, et sont en relation étroite avec l'Université de Genève pour plusieurs projets, notamment le projet de « Bateau PlanetSolar ». D'autre part, les SIG ont un centre de formation interne pour développer toute une série de métiers ; et ils ont lancé leur projet « Campus » en collaboration avec les Universités de Genève et Lausanne pour la formation de leurs cadres moyens et supérieurs. Il n'est pas sûr d'exhaustif. En termes de sous, ils sont à 3-4 millions de francs.

M. Ruegg ajoute la chaire d'efficacité énergétique qui vient après un processus démarré il y a 4 ans. Ils financent le groupe Energie au sein de l'Université à hauteur de 400 000 F par an, plus 200 000 F de mandat pour analyser éco21. Cela a augmenté de 40% le budget du groupe. Aussi, l'Association des chauffagistes est très intéressée par des formations professionnelles pour proposer à leurs clients des changements de mode de chauffage en vue de réduire les émissions de CO2. Ils ont donc beaucoup de programmes de formation continue pour les professionnels.

Un député (Ve) mentionne les investissements financiers de 2012 à 2013, qui étaient principalement dans les énergies renouvelables. C'est une grande

déception pour lui, car ils passent de 36 à 7 millions dans le budget 2013. Il met cela en exergue avec l'augmentation faramineuse dans la fibre optique.

S'agissant de l'équilibre entre fibre optique et renouvelables, M. Hurter répond que dans le projet de fibre optique, ils suivent le plan. Le plan avait prévu ces investissements. Dans l'éolien, ils avaient un plan préétabli, mais la réalité est qu'il y a de fortes résistances qui ralentissent l'ensemble de leurs projets éoliens en Suisse. Les chiffres ne montrent pas un ralentissement de la stratégie, mais le reflet de l'état du marché éolien dans leur politique d'investissement. Ils ne vont pas mettre 60 millions de francs quand ils savent qu'ils ne vont pas construire une éolienne. Cela ne change rien à la stratégie.

Audition de M. Marcel Ruegg directeur finances, et de M. Alain Peyrot, président du conseil d'administration des SIG

La présentation fait suite à la demande d'une députée concernant l'élaboration des tarifs électricité et ses liens avec les mécanismes de péréquations des SIG.

Evolution des tarifs

Premièrement, il souhaite aborder l'évolution des tarifs de l'électricité. Le tarif moyen de l'électricité était global jusqu'en 2009 en Suisse. C'est en 2006 que les SIG ont fait la séparation entre l'acheminement, l'énergie régulée et les taxes. Le tarif moyen de l'électricité a bénéficié d'une baisse de l'ordre de 15 % ces douze dernières années, période durant laquelle l'inflation se situe à 10 %. Il faut souligner la forte baisse suivie d'une nette hausse du tarif de 2007 à 2009. Actuellement, le prix moyen se situe à celui de 2008.

La présentation est focalisée sur l'énergie, car les conditions économiques dans ce domaine se modifient d'une année à l'autre. A titre d'information, depuis 2009, le tarif moyen de l'énergie régulée est passé de 11,4 cts/KWh à 9,4 cts/KWh au travers d'une première légère baisse en 2010, d'une deuxième en 2012 et d'une troisième pour 2013. Quant au tarif moyen de l'utilisation du réseau, il est passé de 6,6 cts/KWh à 5,9 cts/KWh en baissant en 2010 et 2011.

Fixation des tarifs électricité

Deuxièmement, il aimerait aborder la manière dont les tarifs sont fixés. En général, ils sont préparés au printemps. Ils sont d'abord fixés au mois de mai puis validés par le conseil d'administration et le Conseil d'Etat aux mois de juin et de juillet. Ils sont établis ainsi en fonction des conditions économiques du printemps.

L'élaboration des tarifs prend en compte les estimations futures des coûts de l'énergie et du taux de change avec l'euro. L'objectif, lors de cette élaboration, est de fixer des tarifs potentiellement stables sur trois années. Pour les SIG, une baisse tarifaire ne doit pas être accompagnée d'une nouvelle hausse sur les trois années à venir.

Afin de garantir cet objectif de stabilité et d'assurer les marges attendues, les SIG utilisent des instruments financiers. Cette assurance permet de bénéficier légèrement de la baisse des coûts futurs. Evidemment, les SIG pourraient bénéficier d'une baisse importante des coûts du marché s'ils ne prenaient pas d'assurance ; mais ce serait de la spéculation.

De plus, les conditions-cadres fédérales (ElCom) introduites en 2009 prévoient que les améliorations économiques bénéficient aux clients. Ces conditions sont importantes, car la loi fédérale laisse un pouvoir d'appréciation pour déterminer la marge raisonnable. Ainsi, en jouant sur cette interprétation, des conditions fixées *a posteriori* d'une année aux conditions économiques favorables permettraient d'augmenter la marge ou d'affecter d'autres coûts. Par exemple, la marge nette sur les produits des tarifs des SIG est de 5% alors que l'ElCom accepte des marges allant jusqu'à 8%. La marge nette sur la production propre des SIG est de 5% et l'ElCom prévoit des marges allant jusqu'à 6%. Les SIG, contrairement à de nombreux autres distributeurs, affectent l'entièreté des dividendes des sociétés productrices d'électricité dans lesquelles ils ont des participations (EOSH, Chancy-Pougny et EDH) en déduction de leurs coûts pour diminuer les tarifs. Cette démarche n'est pas requise par la loi. La marge de manœuvre est limitée concernant les charges d'exploitations. Cependant, pour les coûts indirects, l'interprétation des clefs de répartition permet une marge de manœuvre plus large. Selon la modification apportée à ces clefs de répartition, le coût peut être plus ou moins affecté. Les SIG ne l'ont pas fait.

Fond de péréquation pluriannuelle

Troisièmement, M. Ruegg aborde le thème du fonds de péréquation pluriannuelle (FPPA). A chaque révision tarifaire, l'objectif est d'absorber ce FPPA. Ces dernières années, les conditions économiques se sont améliorées et le FPPA n'a pas pu être complètement absorbé. Le surplus restant est utile à la fois pour baisser les tarifs ou pour financer une partie du programme, destiné à la clientèle, d'incitation à une meilleure maîtrise de la consommation d'électricité. Quand le conseil d'administration a fixé les tarifs, il pensait qu'il resterait 40 millions de francs de FPPA d'ici à la fin de l'année 2012. Ainsi, une baisse tarifaire est intervenue pour absorber le surplus. Les coûts d'énergie ont globalement nettement baissé.

Fixation des tarifs de l'utilisation du réseau

Quatrièmement, M. Ruegg présente d'une manière plus succincte la fixation des tarifs de l'utilisation du réseau. Dans ce domaine, les conditions-cadres sont mieux définies. La fixation des tarifs s'appuie sur des calculs des coûts. Par contre, le cadre légal évolue chaque année. L'ElCom modifie régulièrement ses directives. De plus, la chance n'a pas souri aux SIG ces deux dernières années. En effet, le Tribunal fédéral a rendu des arrêts dont l'impact obligeait le conseil d'administration à revoir les tarifs qui venaient d'être approuvés.

Une députée (S) est étonnée d'apprendre que les marges fixées par l'ElCom sont inférieures à la production propre par rapport au produit des ventes issues d'achat d'électricité. Instinctivement, elle aurait pensé à l'inverse.

M. Ruegg explique que le choix de la base à utiliser pour fixer les tarifs a été longuement débattu. Dans un premier temps, l'ElCom a fixé les tarifs en prenant la marge raisonnable entre le prix du marché et le coût de production. Les prix du marché changeant tous les jours, ce système ne devenait plus possible. De plus, l'ElCom s'est rendu compte que les prix du marché étaient si faibles qu'il devenait impossible, en Suisse, de créer un quelconque outil de production. A titre d'exemple, les productions de NER sont au-dessus du prix du marché et sont donc subventionnées. Mais même un nouveau barrage, une centrale à gaz ou une CCF est aujourd'hui au-dessus du prix du marché. Donc, en fixant des tarifs au-dessus du prix du marché, l'ElCom interdisait tout nouveau moyen de production d'électricité. Ce n'est pas le message que l'ElCom voulait passer.

Ainsi, l'ElCom est revenu à une notion de coût. Pour que ce changement de système ne soit pas un prétexte à une augmentation des tarifs, l'ElCom a fixé une marge restrictive, soit une marge « raisonnable ». Par ailleurs, il est plus facile de déterminer ce que doit être la marge raisonnable par rapport à un actif de production dont les composants de coûts sont principalement dans l'investissement ; c'est le rendement du capital qui est investi.

Au niveau de la marge nette sur les produits des tarifs de l'énergie fixée par l'ElCom (8%), la détermination du pourcentage est basée sur le modèle allemand. Elle se fait en rapport au bénéfice approprié par client. Ce bénéfice est équivalent à 75-95 F par an et par client. Cette estimation permet de déterminer la marge acceptable sur le produit. Si les SIG appliquaient cette marge maximale de 95 F/client, la marge des SIG serait à 8%. Elle est actuellement à 5%.

Un député (L) aimerait connaître le type de client concerné par les tarifs présentés.

M. Ruegg répond que ce sont uniquement, au sens de la loi, les clients captifs ou les clients éligibles qui n'ont pas décidé d'exercer leur éligibilité.

Le même député aimerait alors savoir si le même raisonnement peut être appliqué aux clients non captifs.

M. Ruegg répond que les clients non captifs sont soumis aux prix du marché.

Il informe qu'à l'heure actuelle, les prix du marché pour les gros consommateurs tournent autour de 7 et 8 centimes.

Le même député remarque que le client captif paie lui 9,9 centimes pour l'année 2012.

M. Ruegg précise que les coûts sont différents. Les coûts d'exploitation ne sont pas proportionnels au volume. Une bonne partie des coûts est fixe pour un client. S'il consomme 100 fois ou 1 000 fois plus, la part de coût d'exploitation imputée à ce client est nettement plus faible. C'est une des raisons qui explique cet écart.

De plus, les prix du marché fluctuent énormément. Par exemple, il y a deux ans, les prix du marché se trouvaient au-dessus de 10 centimes. Certains clients des SIG ont contracté des offres de marché en 2010 et se retrouvent en 2012 et 2013 avec un prix de l'énergie supérieur aux tarifs.

Une députée (L) remarque que, concernant les tarifs liés au réseau, le FPPA est à 0 à la fin de cette année et l'activité du réseau est en monopole. Le résultat net est impressionnant par rapport aux autres secteurs d'activités. Elle aimerait savoir pour quelle raison le FPPA est à 0 malgré ce bon résultat.

M. Ruegg explique que l'ELCom fixe comme bénéfice approprié le rendement des capitaux engagés. Celui-ci est fixé à 4% pour l'instant. Une augmentation de ce pourcentage est en réflexion, car l'ELCom se rend compte qu'une rentabilité faible n'incite pas les distributeurs et surtout les transporteurs à investir suffisamment afin de faire face aux défis de demain. Dans ce cadre-là, ils sont en train de revoir ces conditions.

Ces 4% de rendement sur une valeur d'actifs de 800 millions de francs sont équivalents à 32 millions de francs. C'est une moyenne à la hausse, car les SIG investissent de manière très intensive ces dernières années afin de remplacer tout le réseau haute tension et les transformateurs haute tension ou basse tension qui ont été construits dans les années 60. Cette phase d'investissement résulte à une augmentation des actifs, des capitaux engagés et donc du rendement. Dans cette activité, l'augmentation du rendement vient

directement augmenter le bénéfice. En effet, les SIG ont, à la demande de la Cour des comptes, fait une distinction complète entre tous les secteurs d'activité et établi des bilans respectifs. Pour ce faire, il a fallu, dans un premier, revenir jusqu'à 1949 pour établir les cash-flows de chacune des activités. Il s'était avéré que l'activité d'électricité était largement bénéficiaire et les autres déficitaires. Finalement, il n'y a que les fonds propres alloués à la distribution de l'électricité et donc aucune charge d'intérêts dans les comptes qui viendrait diminuer la rentabilité des capitaux engagés. Cette rentabilité constitue exclusivement des fonds propres et rapporte ainsi du bénéfice. C'est la raison pour laquelle cette activité génère plus de bénéfices contrairement aux autres.

Les SIG réinvestissent massivement dans le réseau, mais celui-ci est autofinancé par les revenus générés par l'activité. Les SIG investissent actuellement entre 2 et 3 fois plus que dans les années 2000.

La même députée demande, par ailleurs, de quelle manière est fixé le coût de distribution pour les gros consommateurs exerçant leur éligibilité.

M. Ruegg explique qu'il n'y a aucun accord à faire, car la distribution est un monopole dont les règles sont fixées par l'ElCom. Avant et au début de la libéralisation, tous les distributeurs avaient tendance à surpondérer les coûts du réseau basse tension et à sous-pondérer les coûts pour les clients industriels. Ainsi, les clients industriels payaient légèrement moins que le coût réel. L'ElCom a refusé ce système et a imposé aux SIG des tarifs pour couvrir les coûts dans chaque niveau de tension. Cela a engendré la récente forte augmentation des tarifs des gros consommateurs.

La même députée déduit que chaque classe de consommateur paie son coût effectif. Compte tenu du fait que le système est extrêmement régulé, seule la manière de normer est discutable. Mais pour des normes données, chacun paie son coût effectif.

M. Ruegg confirme les propos de la commissaire. Les tarifs sont de 3,5 à 8,5 centimes, pour une moyenne de 6 centimes. Celui qui est connecté directement en réseau de haute tension ne paie pas les coûts de la moyenne et de la basse tension. Inversement, les clients individuels paient l'entièreté des coûts des trois niveaux de tension.

La même députée aimerait connaître la raison du bas taux de l'énergie sur le marché mondial.

M. Ruegg explique que, fondamentalement, si les tarifs de l'énergie sont si faibles c'est en raison de la supériorité de l'offre par rapport à la demande.

En 2006, 2007 et 2008, la forte croissance économique a engendré une raréfaction de l'offre. En pensant que la croissance allait continuer et que les

besoins énergétiques allaient augmenter, des décisions d'investissement dans de nombreux projets d'installations de production d'électricité au gaz ont été prises.

En parallèle, certains gouvernements ont massivement investi dans les NER. L'Espagne ou l'Allemagne en sont des exemples. Ils ont mis sur le marché des moyens de production en 2009 et 2010.

Depuis la crise économique européenne de septembre 2008, la demande est en légère baisse. Le prix de l'électricité s'est effondré. A certaines heures, il est même négatif.

M. Ruegg ajoute qu'il n'y a presque plus d'unités de production d'énergie non subventionnée qui se construisent en Europe. Par contre, les Etats continuent à mettre sur le marché des moyens de production de NER et ce qui augmente l'offre alors que la croissance européenne est à terme et que des programmes de maîtrise d'énergie fleurissent partout. Finalement, pour un même niveau de croissance, la consommation d'électricité est déjà moindre.

Par contre, l'électricité ne représente que 25% du prix global de l'énergie. L'énergie fossile représente 75%. Ainsi, à long terme, les prix des énergies fossiles augmenteront et les taxes sur le CO2 vont fortement augmenter. Ceci entraînera un transfert global de la consommation d'énergie fossile à l'électricité.

La même députée souhaite connaître le moment où le conseil d'administration des SIG a prévu que la tendance s'inverse.

M. Ruegg pense que les prix seront encore bas les quatre prochaines années et qu'après la tendance devrait s'inverser. Mais c'est une hypothèse de travail.

M. Peyrot ajoute que la Stratégie 2050 de Mme Leuthard actuellement en consultation présuppose une augmentation de la facture de la consommation. Elle serait de l'ordre des 30%.

M. Ruegg complète sa réponse en précisant qu'il pense que les prix de l'énergie resteront stables, mais les taxes de CO2 augmenteront rapidement en raison du réchauffement climatique de plus en plus avéré.

Un député (MCG) aimerait connaître le bénéfice net des SIG en 2010 et 2011.

M. Ruegg rapporte qu'en 2010 le résultat consolidé est de 122 millions de franc et qu'en 2011 le résultat est de -73 millions de francs. Ceci est dû aux résultats des sociétés partenaires. Si les partenariats sont mis de côté, le bénéfice est égal à 55 millions de francs en 2010 et à 27 millions de francs en 2011. Mais il y a encore l'impact de l'évaluation d'IFRS. Ainsi, globalement,

sur Genève, les bénéfiques des années 2010 et 2010 tournent autour de 30 millions de francs.

Le même député demande quel est le montant des réserves qui permettent d'assurer les pertes.

M. Peyrot précise que les SIG ont 2,4 milliards de francs de fonds propres mais qui ne sont pas des réserves.

M. Ruegg ajoute que les SIG n'ont pas la possibilité de dissoudre des provisions.

Le même député remarque que, lorsque les SIG font des bénéfiques, ils doivent concéder une partie à l'Etat et une partie aux communes. Il aimerait savoir pour quelle raison ce bénéfice engendré n'est pas répercuté en une baisse des tarifs payés par les consommateurs. Finalement, les tarifs pourraient continuer de diminuer afin de réaliser un plus faible bénéfice. De toutes les façons, le produit est rentable.

M. Ruegg explique qu'il y a eu 30 millions de francs de bénéfice sur les activités genevoises. Les pertes comptables de 2011 ont été totalement compensées par les gains réalisés les années précédentes. De 2009 à 2012, le résultat des participations des SIG est très largement positif ; il est de 200 à 250 millions de francs. Ces millions ont permis de diminuer les tarifs et les coûts du consommateur moyen. Par ailleurs, le bilan des SIG présente 4 milliards de francs d'actifs. Lesquels sont financés à hauteur de 2,4 milliards de fonds propres et de 1,6 milliard de fonds étrangers, dont 600 millions d'endettement auprès des banques. Quand les SIG n'arrivent pas à autofinancer leurs investissements, ils doivent s'endetter. Cet endettement entraîne des intérêts qui augmentent les coûts d'exploitation dans le futur. Ainsi, la marge de manœuvre dans la diminution des tarifs est limitée.

Un député (Ve) estime, en tant qu'écologiste, que les gros consommateurs ne devraient pas payer moins que les petits consommateurs. Certains systèmes essaient d'inverser cette tendance (par exemple, les tarifs dégressifs) et il aimerait connaître l'avis des SIG à ce sujet.

M. Ruegg confirme que, dans certains pays, un système de blocs inversés a été mis en place où les premiers 500 KWh-1 000 KWh indispensables sont à 10 centimes et les derniers KWh sont à 30 centimes. Ce système est intéressant, mais ne peut s'appliquer qu'au monopole. Dans un marché libre, le gros consommateur représente moins de coûts que le petit consommateur. Comme il y a plusieurs offres, les consommateurs sont totalement libres de choisir leur fournisseur. Aujourd'hui, au niveau fédéral, une libéralisation complète de l'énergie est prévue. Ce genre de pratique ne pourrait pas a priori être mis en place.

Concernant l'utilisation du réseau, cela pourrait être envisageable. Toutefois, l'utilisation du réseau concerne moins de 40% de la facture totale. Elle ne représente pas un levier assez intéressant pour influencer la consommation.

Un député (R) remarque que, dans le budget 2013, il est prévu des achats d'électricité à hauteur de 229 millions de francs. Il aimerait savoir quelle est la part de ces achats réalisée en euros.

M. Ruegg répond que la part achetée en euros correspond à 80%.

Le même député en déduit que les SIG créent des réserves sur taux de change. En effet, en préambule des informations du projet de loi, il est dit que les SIG ont imaginé un budget avec un taux de change à 1,33, or le taux de change a été fixé à 1,2 par la Banque Nationale. Ainsi, les SIG économiseraient 10%.

M. Ruegg explique que, malheureusement, les SIG se sont couverts pour 2013 en 2010 et 2011 alors que les taux de change étaient nettement plus élevés. Les taux de change représentent des leviers extrêmement importants. Les SIG, ayant l'interdiction de spéculer et dès le moment où des objectifs sont fixés, doivent complètement se couvrir.

Un député (S) a des questions concernant la séance précédente. Il avait été assez surpris de l'annonce de M. Maudet concernant les 200 F de l'assurance-maladie des retraités SIG qui ont été supprimés. Manifestement, cette décision a été prise récemment et pour l'année 2013. Si cet avantage était connu de l'employé, il fait partie des conditions du contrat de travail conclu, même oralement, entre l'employé et l'employeur. Il se pose des questions quant à la possibilité légale de prendre cette mesure pour des employés toujours en exercice.

M. Peyrot rapporte que, selon l'analyse juridique, cet avantage n'est pas un droit acquis. Ainsi, il est possible de le supprimer. En revanche, le conseil d'administration a demandé à ce que le conseil du personnel soit consulté à ce propos. La discussion est en cours et une première séance a déjà eu lieu. L'idée de la Commission du personnel est assez saine : ils veulent que les cas les plus douloureux soient appréciés. Le conseil d'administration attend le retour de la Commission du personnel et sa proposition pour diminuer l'impact sur les cas douloureux. Ceci étant dit, c'est le Conseil d'Etat qui a invité les SIG à se conformer aux autres établissements publics autonomes. Les SIG, les TPG et l'aéroport étaient des cas particuliers. C'est dans cet esprit que le Conseil d'Etat a demandé la suppression de ces 200 F pour les retraités. L'aéroport l'a décidé pour le 1^{er} janvier 2013. Les TPG ont également demandé à ce que cette décision soit assouplie. Il pense que la

solution finale pour les SIG sera de décaler cette décision dans le temps afin d'éviter que les employés soient pris de court et de prévoir des mesures d'accompagnement. L'analyse juridique tient la route et il est disposé à la transmettre.

Le même député est tracassé par le fait que ce soit le Conseil d'Etat qui ait pris cette décision. Il n'est pas certain que le Conseil respecte bien la loi sous la gouvernance en vigueur ; il prend des décisions unilatéralement. Il est perplexe quant à cette annonce, d'autant plus que le communiqué de presse du Conseil d'Etat du 26 septembre 2012 était loin d'être explicite concernant l'alignement des rémunérations entre ces établissements.

Pour le reste, M. Maudet avait évoqué le fait que ce n'était pas au consommateur de contribuer à ces 200 F. Il relève que ce n'est pas au consommateur genevois d'électricité de payer 300 000 F au Genève-Servette Hockey Club.

Le même député aimerait aussi connaître le coût global du financement de l'assurance-maladie pour les retraités.

M. Ruegg répond que c'est 2 millions de francs par an et 1 million pour les droits acquis des collaborateurs.

M. Peyrot précise que les syndicats sont entrés en matière assez facilement.

Le même député remercie MM. Ruegg et Peyrot pour leurs explications qui permettent de resituer la décision dans un contexte bien précis.

Une députée (L) demande comment les SIG feront pour maintenir un taux d'endettement acceptable en continuant de financer les projets comme ils le font.

M. Peyrot confirme que ce sujet préoccupe le conseil d'administration. Il souhaite arriver à mieux apprécier le niveau d'endettement en fonction des projets. Si tous les projets se réalisaient dans les délais prévus, le taux d'endettement ne serait plus acceptable. La tâche du conseil d'administration est de faire des choix, notamment celui d'étaler dans le temps des projets ou encore de renoncer à certains projets. Par exemple, les SIG ont le projet de construire le réseau de fibre optique dans le canton. La zone de campagne sera la plus coûteuse et ce sera un choix de la couvrir ou non. Heureusement, la technologie se développe rapidement et, probablement, cette zone sera construite à moindre coût par rapport aux chiffres prévus dans le plan d'affaires.

M. Ruegg précise qu'en fin d'année 2012, les SIG sont à 600 millions de francs d'endettement net. En 2014, il est prévu d'arriver à 1 milliard avec

l'assainissement de la CAP. C'est le taux d'endettement de l'année 2000. Par contre, le ratio entre fonds propres et fonds étrangers aura évolué. En 2014, il est prévu d'accumuler 2,6 milliards de fonds propres.

La même députée aimerait connaître le taux d'endettement considéré comme inacceptable par les SIG.

M. Peyrot l'estime à 30%. C'est à partir de 2017 que cette barre devrait être franchie selon les prévisions.

La même députée aimerait connaître la façon dont les fonds propres sont évalués.

M. Peyrot explique que la façon dont sont évalués les actifs et donc en contrepartie peut évoluer si jamais les actifs connaissent des dépréciations.

La même députée souhaite savoir si les actifs matériels sont réévalués dans le temps.

M. Ruegg répond que les actifs corporels (réseaux, constructions, etc.) représentent 2,8 milliards dans les comptes des SIG. Ils sont évalués au coût puis sont amortis sur leur durée de vie. Ceux-ci ne font pas l'objet d'une dépréciation sauf s'il est remarqué que le revenu de l'exploitation futur ne couvrira pas l'évaluation. Ainsi, une dépréciation a été faite pour l'usine des Cheneviers. Mais ce sont des cas exceptionnels. Les actifs des SIG sont de 2,8 milliards d'installations, 800 millions de participations dans les sociétés tierces. Les fonds propres diminuent si un des actifs perd subitement de la valeur.

La même députée aimerait connaître le moyen des SIG de maintenir la valeur de leurs actifs.

M. Ruegg répond que, l'année prochaine, les SIG prévoient d'investir 60 millions dans l'entretien du réseau existant.

Un député (R) constate qu'à l'heure actuelle, il y a 82% de fonds propres par rapport aux actifs totaux et qu'ainsi, le niveau d'endettement est raisonnable. Il imagine que les SIG peuvent donc emprunter à des taux d'intérêt très bas. Néanmoins, avec une augmentation extraordinaire de la redevance pour l'utilisation du domaine public, les SIG se voient amputés de 33,7 millions qui pourraient permettre de l'autofinancement. Les SIG ne peuvent donc compter que sur un cash-flow favorable afin d'envisager de l'autofinancement et d'investir. Pour lui, une entreprise à plusieurs moyens d'avancer : recourir à l'emprunt ou passer par l'ouverture de capital. Puisque les actionnaires des SIG sont les communes et l'Etat et compte tenu de l'état des finances de l'Etat de Genève et des communes il n'est pas certain que cela soit envisageable.

Il voudrait donc savoir ce qui pourrait être imaginé pour permettre une ouverture du capital à des investisseurs. En effet, une ouverture de capital n'entraîne pas un remboursement de la dette comme l'emprunt.

M. Peyrot répond que le statut des SIG n'est plus défini dans la nouvelle constitution approuvée par le peuple. La loi considère les SIG comme un établissement public autonome et donc ils n'ont pas d'actionnaires, mais des propriétaires. En revanche, il pourrait être imaginé de transformer les SIG en société anonyme de droit public. A ce moment-là, le capital pourrait être ouvert à des tiers. La Banque cantonale fonctionne de cette manière. D'ailleurs, cette éventualité a été soulevée dans le cadre d'une conférence. L'idée était de dire que, dès qu'un établissement de droit public commence à avoir des activités mixtes de type industriel en monopole et en concurrence, la modification du statut de l'établissement devait être envisagée.

Il relève d'ailleurs que certains opérateurs de l'énergie en Romandie fonctionnent déjà en société anonyme de droit public sans que cela ne pose de problèmes particuliers.

Certains députés souhaitent disposer de plus d'information dans le futur et souhaitent surtout en disposer plus rapidement pour éviter de traiter le projet de loi trop rapidement.

M. Peyrot précise qu'il n'y a aucune volonté de cacher des informations.

Mme Stuckelberg propose d'établir avec la commission une liste des documents requis pour le futur.

Discussion et vote

Le président propose de voter l'entrée en matière du projet de loi et de partager la position des différents groupes.

Un député (S) informe qu'apparemment le budget doit être voté avant le 1^{er} décembre 2012. Par ailleurs, à titre personnel, il estime que le travail du conseil d'administration des SIG ne doit pas être refait en commission. Les questions des commissaires ont sûrement également préoccupé le conseil d'administration. De toutes les façons, ce projet de loi ne peut être amendé. Sur le fond, il n'y a pas de raison de retarder le traitement de cet objet.

Mme Stuckelberg confirme avoir été informée par le Secrétariat du Grand Conseil que le projet de loi doit être voté durant la session des jeudi 29 et vendredi 30 novembre 2012 du Grand Conseil.

Le président propose de voter le procès-verbal le jeudi 29 novembre, avant la séance de Grand Conseil. Il se demande s'il est nécessaire de planifier une session extraordinaire à 16 h.

Une députée (PDC) aimerait savoir s'il faut que les commissaires se réunissent le jeudi pour approuver le procès-verbal. Autant voter le projet de loi ce soir si le rapport doit être écrit pour jeudi.

Un député (Ve) propose de voter le budget lors de cette séance et d'approuver le procès-verbal, à 16 h 45, avant la séance du jeudi 29 novembre du Grand Conseil.

Le président retient cette proposition et la soumet au vote.

Le président procède au vote d'entrée en matière du PL 11040.

Pour: 8 (1 L, 2 MCG, 1 S, 2 R, 1 PDC, 1 UDC)

Contre: –

Abstentions: 3 (1 L, 2 Ve)

Prises de position

Un député (Ve) présente la prise de position du groupe des Verts. Ils s'abstiennent en raison des investissements massifs des SIG consacrés à la fibre optique au détriment des NER.

Un député (MCG) est déçu par le retard dans les projets éoliens, la problématique d'Alpiq, le manque d'investissements dans les NER et les investissements trop importants dans la fibre optique qui ont pour conséquence l'abstention du groupe MCG sur ce sujet.

Un député (S) informe que les socialistes saluent la politique industrielle équilibrée des SIG. Les efforts concernant les NER pourraient être consentis, mais les SIG ont passablement jonglé avec des demandes paradoxales. Ils doivent faire un équilibre et tenir compte d'intérêts à long terme. En ce sens, les socialistes sont satisfaits.

Néanmoins, l'annonce cavalière du Conseil d'Etat concernant le retrait des 200 F liés aux prises en charge partielles des primes d'assurance-maladie des retraités des SIG rappelle l'évènement de la décision d'abandon du projet de la CCF unique par le Conseil d'Etat. La gouvernance lui semble problématique et les socialistes se retrouvent dans une situation embarrassante. En effet, ils voudraient contester cette prise de décision en refusant le projet de loi émanant du Conseil d'Etat tout en approuvant le projet de budget des SIG. Pour cette raison, les socialistes s'abstiennent. Certaines décisions prises par arrêté du Conseil d'Etat, non publiées et non débattues par le Grand Conseil, ne sont pas acceptables selon eux.

Un député (R) présente la position du groupe des radicaux. Il estime que certains groupes se trompent en s'insurgeant contre les lenteurs des projets éoliens, en effet les SIG ont expliqué que les retards consécutifs étaient liés à

des problématiques d'autorisations et non à leur propre volonté ou à leur stratégie d'investissement. Il pense que, si les SIG pouvaient mener leurs projets plus rapidement, ils le feraient. Concernant la fibre optique, les SIG, dans le cadre de ses infrastructures de réseaux de flux, représentent typiquement une entreprise qui peut mener à bien simultanément des projets distincts, tels que la mise en place de la fibre optique et un remplacement d'une canalisation. Ils peuvent gérer l'installation d'infrastructures d'une manière idéale. L'entreprise est dynamique et présente un budget d'investissement de 292 millions de francs et fait aussi bénéficier ces investissements à l'économie genevoise. Pour ces raisons, les radicaux approuvent très volontiers le projet de loi.

Le président procède aux votes de deuxième et troisième débat du PL 11040.

Article 1

Pour : 4 (2 R, 1 PDC, 1 UDC)

Contre : -

Abstentions : 6 (1 L, 2 Ve, 2 MCG, 1 S)

Il n'y a pas d'opposition ; l'article 1 est ADOPTE.

Article 2

Pour : 4 (2 R, 1 PDC, 1 UDC)

Contre : -

Abstentions : 6 (1 L, 2 Ve, 2 MCG, 1 S)

Il n'y a pas d'opposition; l'article 2 est ADOPTE.

Vote sur l'ensemble du PL 11040

Pour : 4 (2 R, 1 PDC, 1 UDC)

Contre : -

Abstentions : 6 (1 L, 2 Ve, 2 MCG, 1 S)

Il n'y a pas d'opposition; l'ensemble du PL 11040 est ADOPTE.

Projet de loi (11040)

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2013

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| a) total des produits : | 1 035,4 millions de francs |
| b) total des charges : | 888,2 millions de francs |
| c) résultat opérationnel : | 147,2 millions de francs |
| d) résultat net : | 56,7 millions de francs |
| e) cash flow de gestion : | -82,6 millions de francs |

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 224,4 millions de francs d'investissements opérationnels nets (participations clients déduites) et 24,0 millions de francs d'investissements financiers, est approuvé.